



# Fête de la Toussaint 2012

## Dossier de presse

Introduction .....	1
Le dispositif pour la Toussaint 2012 .....	2
Les cimetières parisiens .....	4
Les cimetières et le développement durable .....	9
L'offre funéraire de la Ville de Paris .....	12
Concilier mise en valeur du patrimoine et nouvelles pratiques funéraires .....	16
"Cimetières du Monde" au cimetière parisien de Bagneux .....	18
Informations pratiques .....	20

## Les parcs funéraires parisiens en 2012 : recueillement, préservation du patrimoine et biodiversité

La Toussaint est généralement l'unique occasion dans l'année de parler de la mort et des obsèques, mais aussi des cimetières parisiens et de leur histoire.

Tous les ans, les enquêtes de la Toussaint montrent que **les Français ont des idées précises sur ce qu'ils souhaitent pour leurs obsèques ou celles de leurs proches**, qu'ils savent clairement se positionner philosophiquement (obsèques religieuses ou non, visites au cimetière...), qu'il est difficile d'obtenir des devis précis et clairs, et qu'enfin ils pensent souvent – à juste titre – que les obsèques sont très coûteuses.

De leur côté, les professionnels du funéraire observent qu'au moment d'un décès, les familles sont souvent perdues (méconnaissance des prestations obligatoires ou facultatives, des prix moyens, confusion entre les différents services publics funéraires – pompes funèbres, cimetière, crématorium, chambre funéraire –, ignorance du rôle des différents acteurs du funéraire...)

Les cimetières parisiens, qu'ils soient historiques ou plus récents comme les cimetières extra muros sont **des parcs funéraires où l'espace s'organise autour de trois axes fondamentaux : les sépultures, le végétal et le patrimoine....** Cette alchimie si caractéristique des cimetières parisiens en fait à la fois des lieux de recueillement, de promenade culturelle, mais aussi des poumons verts de la Ville, qui recèlent une surprenante biodiversité. Paris est riche de ses cimetières, fait internationalement reconnu mais souvent ignoré des Parisiens eux-mêmes.

Vous trouverez dans ce dossier, outre des données historiques et des informations concernant la Toussaint 2012, un rapide descriptif du secteur funéraire à Paris, une présentation des nouvelles pratiques de gestion liées à la prise en compte des données environnementales et un rappel des évolutions les plus récentes dans la législation funéraire.

# Le dispositif pour la Toussaint 2012

Chaque année, la ville de Paris met en place un dispositif spécifique pour accueillir les Parisiennes et les Parisiens qui se rendent dans les cimetières pour les fêtes de la Toussaint : un moment de recueillement et de souvenir pour les uns, ou simplement l'occasion de découvrir les nécropoles souvent prestigieuses pour d'autres. La fréquentation des cimetières durant ces quelques jours est exceptionnelle : 128 000 visiteurs en 2011 sur les 5 jours (férié et week-end) et plus de 430 000 visiteurs entre le 22 et le 6 novembre.

## Des cimetières spécialement fleuris...

L'ornementation florale fait l'objet d'un soin particulier. Les agents de maîtrise horticoles de la Ville de Paris rivalisent de professionnalisme et d'idées pour composer des décorations florales, fleurir les divisions militaires (12 000 chrysanthèmes), les monuments aux morts et les sépultures d'anciens combattants. Des jardinières, ornées de chrysanthèmes sont déposées aux entrées des nécropoles. Les caveaux individuels du cimetière parisien de Thiais, qui accueillent les défunts sans ressources ou non identifiés, bénéficient également d'une attention particulière puisque chaque caveau est fleuri par la municipalité (3 000 chrysanthèmes). Les plantes et les fleurs ont pour la plupart été produites dans le centre horticole municipal de Rungis.

Durant tout le mois d'octobre, au moment de la chute des feuilles, les moyens déployés pour l'entretien sont renforcés : moyens supplémentaires en hommes et en matériels, agents techniques venus des espaces verts et des bois de la Capitale, nombreux passages d'engins de balayage, nettoyages répétés, évacuation de plus de cent tonnes de feuilles en quelques jours. Les fossoyeurs s'occupent, pour leur part, d'améliorer les cheminements des divisions en pleine terre.

## Un accueil renforcé

Afin d'accueillir le plus grand nombre d'usagers et de visiteurs qui se rendent sur la sépulture d'un proche, l'ensemble des personnels municipaux des cimetières est mobilisé. Les bureaux administratifs des conservations sont exceptionnellement ouverts au public durant deux week-ends et le jour de la Toussaint (27 et 28 octobre, 1er novembre, 3 et 4 novembre). Les agents de surveillance, présents aux entrées et dans les sites, renseignent, guident, accompagnent, réconfortent, aident et rassurent. Pour chacun des agents, la période de la Toussaint revêt une importance particulière.

## Des déplacements facilités

Pendant ces jours, les personnes à mobilité réduite ne sont pas oubliées. Dans tous les grands cimetières parisiens comme le Père-Lachaise, Pantin, Thiais et Bagneux parisiens, des minibus sont mis gracieusement à disposition. Les autres sites bénéficieront de véhicules légers pour le même usage.

Les cimetières du Père Lachaise, du Montparnasse, de Thiais parisien et de Pantin parisien mettront des véhicules spécifiquement équipés à disposition des personnes à mobilité réduite..

En revanche, pour permettre le recueillement et assurer la sécurité des visiteurs en ces jours de très grande affluence, la circulation motorisée sera totalement interdite dans les cimetières intra-muros le jeudi 1er novembre. Elle demeure libre mais réglementée à 20 km/heure, dans les cimetières extra-muros, sauf bien sûr pour les poids lourds qui sont interdits. Pour le confort et la sécurité du public, les travaux funéraires sont suspendus les 27, 28 octobre et le 1er novembre.



*Ces véhicules possèdent un châssis surbaissé facilitant l'accès aux sièges pour les personnes à mobilité réduite. Une rampe arrière permet d'y faire monter facilement une personne en fauteuil roulant et de le transporter en toute sécurité. Pour les malvoyants, les poignées intérieures sont peintes en jaune vif afin d'en faciliter la localisation.*



1874), et les deux grands cimetières parisiens de Pantin et Bagneux (1886). Le dernier cimetière parisien créé par la Préfecture de la Seine sera celui de Thiais parisien en 1929, près d'Orly. **L'ensemble des cimetières parisiens actuels représente une superficie globale de 422 hectares, dont 73 hectares occupés par des espaces verts.**

## L'organisation du secteur funéraire en France et à Paris

La loi du 28 décembre 1904 avait confié aux communes le monopole des pompes funèbres jusqu'alors exercée par l'Église catholique. Ainsi, **les villes devaient disposer d'un service municipal chargé d'assurer, sur demande des familles, le « service extérieur des pompes funèbres »** (mise en bière, fourniture du corbillard, des porteurs, des tentures...). Cette mission de service public venait s'ajouter au « service public du cimetière » confié aux communes depuis 1804 (décret prairial an XII). Les communes faisaient payer ces services, mais en contrepartie de ces deux monopoles, la loi leur imposait de prendre en charge gratuitement les obsèques des personnes sans ressource et de leur offrir une sépulture.

Pour diverses raisons, essentiellement économiques, de nombreuses communes ont progressivement cessé d'assurer le service public des pompes funèbres et parfois même le service public du cimetière, dont elles ont confié la gestion à des entreprises privées. Des mandataires, puis des sociétés privées de plus en plus nombreux sont alors apparus sur le marché funéraire. **La Ville de Paris a continué, pour sa part, à assurer elle-même le service extérieur des pompes funèbres via son « Service Municipal des Pompes Funèbres » ainsi que la gestion directe des cimetières parisiens.**

En 1993, prenant acte des dysfonctionnements existants et de la libéralisation européenne dans ce secteur d'activité économique, **la loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres »**. Depuis la loi Sueur, en 1998, l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée tant par des entreprises privées que par des services municipaux. Dans la mesure où le service extérieur des pompes funèbres ne fait plus partie du monopole communal, beaucoup d'entre de communes choisissent alors de ne plus exercer cette activité. **A Paris, la mairie a maintenu son implication dans le secteur en créant deux entités juridiques distinctes** : une société d'économie mixte proposant l'ensemble des prestations relevant des pompes funèbres, à l'exception des opérations de fossoyage qui demeurent exercés par une régie municipale confiée au service des cimetières. Ces deux entités exercent leur activité dans un contexte concurrentiel (les familles choisissant à qui elles confient leurs obsèques).

Si la loi Sueur a libéralisé le secteur des pompes funèbres, elle a en revanche réaffirmé clairement le caractère municipal des cimetières : **seule une commune ou un groupement de communes peut créer et gérer un cimetière**. Malgré le lobbying privé, la France (comme ses pays voisins) a maintenu le monopole municipal sur le service public du cimetière, afin d'en maîtriser la qualité, mais aussi pour assurer à tout citoyen le bénéfice d'une sépulture et permettre à ses proches de s'y recueillir dans les meilleures conditions.

Comme pour les cimetières, la création d'un crématorium est un monopole communal. En revanche, la loi permet aux communes ou groupements de communes de confier leur construction et/ou gestion des sociétés privées par délégation de service public. Tel est le cas à Paris : la gestion

de l'unique crématorium parisien - situé dans le cimetière du Père-Lachaise - a été confiée à la SAEMPF, société anonyme d'économie mixte parisienne.

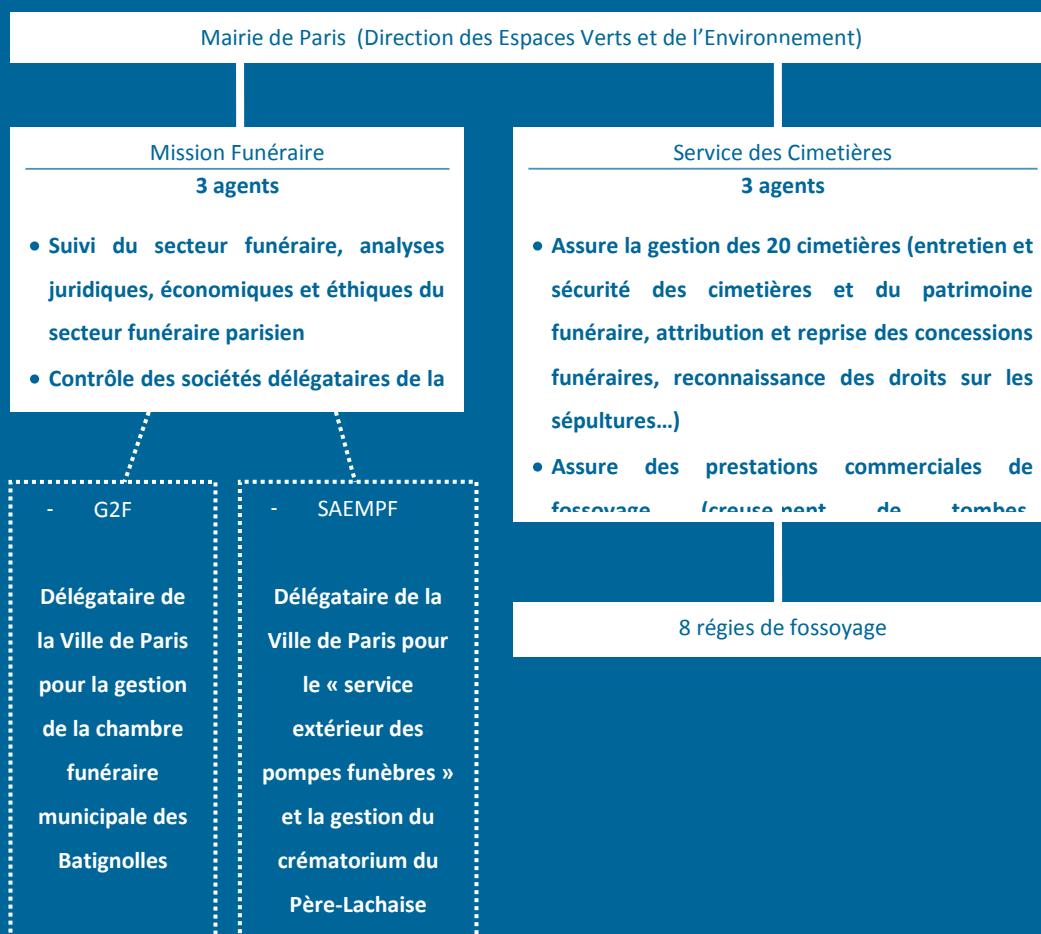
Depuis 1998, les Français peuvent donc confier la réalisation de leurs obsèques ou celles de leurs proches des services municipaux ou à des entreprises privées ou à une association culturelle. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement – quelle que soit leur forme juridique – obtenir une « habilitation » délivrée par les préfetures (à Paris, par la Préfecture de Police). Ces dernières vérifient la formation des agents, la probité des dirigeants...

### L'organisation du secteur funéraire municipal

Conformément à la loi, les cimetières parisiens sont gérés directement par la Mairie de Paris. Le service des cimetières se trouve rattaché à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) et comprend 8 conservations chargées de gérer les 20 cimetières parisiens (attribution des concessions, surveillance des opérations funéraires et des travaux sur les sépultures, etc.).

La plupart des activités funéraires (pompes funèbres, gestion de crématorium, de chambre funéraire), ouvertes à la concurrence depuis 1993, ont été confiées par la Mairie de Paris à différentes entreprises privées. Une société d'économie mixte locale (SAEMPF) a ainsi désignée comme délégataire de la ville pour gérer une partie de l'activité de pompes funèbres et le crématorium du Père-Lachaise, tandis qu'un groupement d'entreprises funéraires parisiennes (Groupement Funéraire Francilien) a été choisi pour la gestion de la chambre funéraire municipale des Batignolles. Le contrôle et le suivi de ces sociétés délégataires sont assurés par la Mission Funéraire de la DEVE.

En revanche, l'activité de fossoyage qui fait partie du service des pompes funèbres (creusement des sépultures, réalisation des inhumation, exhumations et dispersions de cendres) a été maintenue en régie. Il existe ainsi 8 régies municipales de fossoyage rattachées aux principaux cimetières. Bien que ces régies exercent leur activité dans un cadre concurrentiel, la qualité et les tarifs de leurs prestations leur permettent de maintenir une part d'activité importante.



## Les cimetières parisiens : des agents au service du public

Le Service des cimetières compte près de **500 agents qui assurent le fonctionnement administratif et technique des nécropoles parisiennes**. Surveillance, fossoyage et inhumation, accueil et renseignements des usagers, valorisation du patrimoine architectural et végétal... sont autant de missions confiées à ce service.

### LA GESTION ADMINISTRATIVE

Le personnel administratif présent dans les conservations de chaque cimetière est chargé de l'information du public, de la gestion des concessions funéraires, de la constitution des dossiers d'opérations funéraires (inhumations, exhumations...), de la coordination entre les différents corps professionnels... Conformément à la réglementation en vigueur, afin d'accueillir au mieux et d'aider les familles en deuil dans leurs démarches, ces agents justifient d'une formation professionnelle adaptée. Ces équipes de quatre à huit agents sont encadrées par un conservateur qui assure la responsabilité d'un ou plusieurs cimetières

Les conservateurs sont placés sous l'autorité du chef de service des cimetières qui dispose lui-même d'une équipe (Bureau des concessions qui assure le suivi juridique des concessions funéraires et de leur transmission, affaires générales, contrôle de gestion, ressources humaines, cellule Patrimoine qui recense et veille à la préservation des sépultures remarquables, comptabilité qui gère les deux budgets du service - budget général et budget annexe du fossoyage-etc.)

### LE FOSSOYAGE

Les fossoyeurs réalisent l'essentiel des opérations mortuaires (creusements, inhumations, exhumations...). Ils participent également au bon accueil des familles en deuil. Ils œuvrent à la gestion du domaine funéraire sous l'autorité du conservateur, notamment lorsqu'ils démolissent des tombes abandonnées pour permettre à la mairie la reprise de terrains et leur réattribution à d'autres Parisiens.

### L'ACCUEIL ET LA SURVEILLANCE

Les agents d'accueil et de surveillance accueillent et renseignent le public. L'exécution des opérations mortuaires (inhumations, exhumations...) et des travaux de construction de monuments funéraires ou de fossoyage se déroulent sous leur contrôle. Ils assurent, pour le compte du Maire de Paris, la police des cimetières et des sépultures. Le service des cimetières compte ainsi 130 agents d'accueil et de surveillance pour 422 hectares de cimetières. Enfin, ils garantissent la sécurité des biens et des personnes. Ces agents sont épaulés par des inspecteurs de sécurité de la Direction de la Prévention et de la Protection qui effectuent la surveillance nocturne des cimetières parisiens avec notamment des maîtres-chiens.

### LES SERVICES TECHNIQUES

Le Service des cimetières comporte une division technique qui assure la conduite des travaux d'aménagement et de restauration des sites et toute autre tâche nécessaire au fonctionnement des cimetières. Les conservateurs de cimetières disposent pour leur part de personnels chargés de l'entretien des cimetières, les adjoints techniques d'entretien (cantonniers) qui effectuent le ramassage des feuilles mortes, le désherbage, la réparation des bancs et panneaux, etc. Le service des cimetières compte 104 agents d'entretien. Bien que l'essentiel du jardinage soit sous-traité à



des entreprises privées, la division technique compte six jardiniers chargés de plus d'une centaine de points de fleurissement spécifiques du cimetière du Père-Lachaise (plantation de pommes de terre sur la sépulture de Parmentier par exemple)

Aux personnels permanents, il convient aussi d'ajouter, des bûcherons qui abattent ou élaguent les 34 000 arbres des cimetières, et des conférenciers qui proposent des visites à thème dans les principaux cimetières parisiens.

## La valorisation des sites

Outre leur vocation funéraire première, **les cimetières parisiens sont également des lieux de visites et des lieux historiques** (le seul cimetière du Père Lachaise accueille plus de 3,5 millions de visiteurs par an) Ces nécropoles accueillent de nombreux défunts illustres et comptent de très nombreux monuments ou constructions remarquables. Si la plupart des sépultures présentes dans les cimetières parisiens sont la propriété de familles qui doivent assurer leur entretien, certaines de ces sépultures ou monuments appartiennent désormais à la ville de Paris (après reprise administrative en raison de leur état d'abandon ou après expiration de la durée pour laquelle elles étaient consenties). Les emplacements revenus au domaine de la ville sont généralement proposés à de nouveaux usagers, après que l'administration a fait procéder à l'enlèvement du monument funéraire et à l'exhumation des corps inhumés. Toutefois, lorsque le monument funéraire qui se trouve sur cet emplacement présente un intérêt architectural ou historique, ou lorsque la notoriété du défunt y incite, la ville de Paris peut choisir de maintenir cette sépulture en l'état et assurer sa préservation.

Du fait de leur ancienneté, les cimetières parisiens possèdent également une dimension historique et culturelle. Sous la responsabilité d'un Conservateur du patrimoine, **la « cellule Patrimoine » du service des cimetières recense et restaure, quand elle le peut, les sépultures et monuments historiques** dans les vingt cimetières parisiens. En 2010, la cellule Patrimoine a procédé à la restauration du monument aux morts de l'ossuaire du cimetière du Père-Lachaise. En 2012, elle a conduit les travaux de restauration de la porte principale du cimetière du Père-Lachaise. En outre des études ont été lancées cette année pour que le cimetière de Montmartre, à l'instar de celui du Père Lachaise et de Montparnasse, puisse bénéficier de mesures de protection.

Afin de valoriser le patrimoine funéraire parisien, la ville de Paris participe au projet de « Route européenne des cimetières » lancée par l'ASCE (« Association of Significant Cemeteries in Europe »), en partenariat avec les institutions européennes. Ce projet est en cours d'étude au sein de l'association et peut être découvert sur les sites Internet suivants :

<http://www.significantcemeteries.org/>

<http://www.cemeteriesroute.eu/en/>

# Les cimetières et le développement durable

Comme les autres espaces verts, le Service des cimetières s'est intéressé ces dernières années à l'impact écologique de ses activités dans les cimetières qui sont des lieux favorables à la biodiversité. L'enjeu est d'importance car les cimetières parisiens couvrent 422 hectares (92h intra-muros, 330h extra muros).

## Le zéro « phytosanitaire » et le recyclage

De nombreuses communes en Europe ont décidé de lancer l'expérience « zéro phyto » dans leurs espaces verts, en supprimant totalement le recours aux produits chimiques pour lutter contre la pousse des herbes indésirables. Cette démarche a souvent nécessité une campagne de communication car la présence d'herbes est facilement assimilée à un abandon ou un manque d'entretien. Pourtant, la faune naturelle du site trouve souvent refuge et nourriture dans ces herbes. Les communes, dont Paris, qui ont tenté la même expérience dans leurs cimetières, se sont systématiquement heurtées à une vive protestation des usagers, qui critiquent toute présence d'espaces non désherbés. Malgré tout, la ville de Paris a ralenti mais poursuivi l'expérience, en espérant qu'avec le temps, les mentalités changeront, que le public funéraire admettra que la diminution de l'usage des pesticides et désherbants est de l'intérêt général.

Traditionnellement, l'entretien des cimetières usait massivement de produits phytosanitaires parmi lesquels une majorité de désherbants. De 1998 à 2012, l'épandage de produits phytosanitaires dans les cimetières parisiens a été réduit de 87% (désherbants, anti-germinatifs, engrais...). Cette nouvelle approche de l'entretien des cimetières a nécessité une phase de transition pour former les personnels aux nouvelles techniques (conformes à la nouvelle réglementation nationale sur l'emploi des produits phytosanitaires - arrêté du 12 septembre 2006 du Ministère de l'agriculture et de la pêche).

De même les déchets minéraux, issus des reprises de concessions (anciennes pierres tombales, ciment et béton des anciens caveaux) sont transformés en « grave » (gravillons) utilisée lors des travaux de voirie (remblais), évitant ainsi la mise en décharge de 4 000 tonnes de déchets minéraux par an.



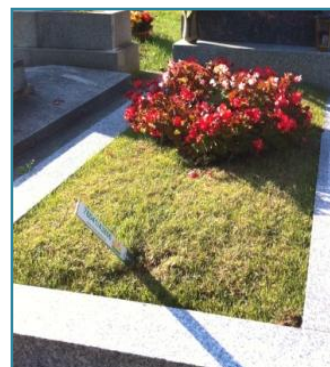
L'exploitation des cimetières parisiens s'est résolument tournée vers le développement durable. Les méthodes de travail prennent donc en compte le respect de l'environnement et le recyclage des matériaux.

## Des lieux propices à la biodiversité

Les cimetières sont également des lieux de biodiversité parmi les plus importants en ville. Moins soumis à la pression humaine que les parcs et jardins, ces lieux calmes permettent l'installation durable et la préservation de plantes et d'animaux variés. **La plupart des cimetières parisiens ont des flore et faune d'une richesse inhabituelle dans un environnement urbain.** Tel est le cas, par exemple, du cimetière du Père-Lachaise, qui avec ses 44 hectares, constitue le plus grand espace vert parisien intra-muros, mais surtout des cimetières extra muros. On dénombre ainsi 142 essences d'arbre différentes en cimetières et intra-muros et 161 essences différentes en cimetières extra muros. On a découvert récemment plus de cinq variétés d'orchidées sauvages françaises dans les cimetières parisiens. Les champignons y sont également nombreux et variés (bolets divers, rosés, coulemelles... jusqu'aux morilles)

La diversité avicole amène régulièrement le Centre Ornithologique d'Île de France (CORIF) à organiser des visites ornithologiques dans les cimetières parisiens du Père-Lachaise, de Pantin, Thiais et Bagneux. Lors de ces visites, **les promeneurs peuvent ainsi découvrir près d'une centaine d'espèces d'oiseaux** (dont des hiboux moyens ducs, des chouettes effraies, des pics de toutes sortes, des éperviers, des hérons de passage...). Les cimetières comptent aussi des mammifères (écureuils, fouines, hérissons, chats semi sauvages, rongeurs...), des batraciens (crapauds et lézards), de nombreux insectes et une flore d'autant plus variée que de nombreuses plantes et arbustes sont introduits par les propriétaires de tombes. Ce nouvel intérêt pour la nature aura sans doute dans quelques temps des conséquences sur l'évolution des concessions funéraires. Très courantes au 19<sup>ème</sup> siècle, **la jardinière avait quasiment disparu de l'art funéraire au 20<sup>ème</sup> siècle, mais la végétalisation des sépultures fait un retour en force** dans les cimetières parisiens en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle. À l'instar des cimetières viennois où la végétalisation des sépultures est le modèle majoritaire, cette tendance si elle devait se confirmer dans les cimetières parisiens, serait particulièrement bénéfique non seulement à la biodiversité mais également au renouveau de l'art funéraire, particulièrement pauvre actuellement.

Confrontés à une pression urbanistique et démographique devenant de plus en plus forte sur le territoire parisien (à titre de comparaison, la densité parisienne est de 21 000 habitants/km<sup>2</sup> contre 4 200 à Vienne), la faune et la flore peinent de plus en plus à trouver les espaces nécessaires à leur épanouissement ou à leur survie, dans certain cas. Dans ce contexte, les 422 hectares de parcs funéraires parisiens sont particulièrement importants pour la biodiversité. Outre les espèces citées supra, notons depuis 2011, l'implantation de renards aux cimetières parisiens de Thiais, Pantin et Bagneux.



Cimetière central de Vienne : végétalisation des sépultures, des goûts et des couleurs variées... La sépulture comme jardin ...



*Hibou moyen duc et renard au cimetière parisien de Thiais (crédits photo : Frank Bohain)*

En 2012, pour favoriser la biodiversité, **le service des cimetières a poursuivi ses tests de création de zones naturelles où l'intervention humaine est réduite au minimum** pour laisser la nature se développer. Pour sensibiliser toutes les personnes, agents et usagers, aux enjeux environnementaux, des panneaux d'information ont été posés autour de ces zones et des recensements de biodiversité y sont menés avec la participation de spécialistes de l'Agence de l'Écologie Urbaine (AEU). Bien que cette démarche soit encore trop récente pour en tirer des résultats exhaustifs, les usagers et les personnels des cimetières ont pu constater des pousses naturelles de fleurs inattendues comme celles d'orchidées sauvages ou, preuves de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, la réapparition du coquelicot et du chardon dans les cimetières parisiens...

Comme les autres espaces verts, le Service des cimetières s'est intéressé ces dernières années à l'impact écologique de ses activités dans ces espaces qui sont des lieux propices à la biodiversité. L'enjeu est d'importance car les cimetières parisiens représentent une surface de 400 hectares (90h intra-muros, 310h extra muros).

# L'offre funéraire de la Ville de Paris

Les cimetières parisiens sont dotés de plusieurs équipements funéraires, permettant à chaque Parisienne ou Parisien d'obtenir une sépulture correspondant à ses dernières volontés.

## Qui a droit à une sépulture dans un cimetière parisien ?

Toute personne :

- décédée sur le territoire de la commune, quel que soit son domicile ;
- domiciliée sur le territoire de la commune, quel que soit son lieu de décès ;
- qui est déjà propriétaire d'une concession funéraire dans un cimetière de la commune ;
- établie à l'étranger, mais de nationalité française, inscrite sur les listes électorales de la commune.

Il faut distinguer le « droit à inhumation » et le « droit à concession ». Tout Parisien ou toute personne non parisienne décédée à Paris a droit à être inhumé, pendant une durée de cinq années non renouvelable, dans un terrain funéraire gratuit qui reste propriété de la commune. En revanche, chaque commune décide quelles sont les personnes pouvant obtenir une concession dans leur cimetière. A Paris, les concessions funéraires sont accordées aux personnes domiciliées à Paris et aux héritiers de personnes non parisiennes décédées sur la commune.

## Les concessions funéraires traditionnelles

Une concession funéraire est une parcelle de terrain attribuée à bénéficiaire (lorsqu'il remplit les conditions d'attribution prévues par le règlement des cimetières), pour accueillir des cercueils ou des urnes cinéraires pendant une durée plus ou moins longue (10, 30, 50 ans ou perpétuelle). Ces différentes durées d'attribution sont fixées par la loi, les communes sont libres de les proposer toutes ou partiellement. Ainsi, de nombreuses communes ne proposent plus de concessions perpétuelles. Au contraire, la ville de Paris propose des concessions de toutes durées, et continue d'attribuer des concessions perpétuelles.

En cimetières intra-muros, faute de place, les concessions funéraires ne sont désormais attribuées que « sur décès », c'est-à-dire lorsque la demande d'acquisition est justifiée par la réalisation d'obsèques. Dans les cimetières extra-muros, il demeure possible d'acquérir une concession sur décès ou « par avance ».

L'utilisateur d'une concession est appelé « concessionnaire » et, s'il a des droits, il a aussi des obligations : entretien de la concession, signalement de tout changement d'adresse, renouvellement de sa concession de 10, 30 ou 50 ans dans les deux ans de son échéance sans rappel de l'administration ...

## Les concessions cinéraires

Une concession cinéraire désigne la case d'un ouvrage public cinéraire, attribuée à un usager. Cette case peut accueillir des urnes contenant les cendres des défunts après crémation. Elle peut prendre différentes formes : les cimetières parisiens proposent ainsi des concessions cinéraires en columbarium, en mini-columbarium ou en caverne.

Le columbarium du cimetière du Père-Lachaise accueille des urnes placées dans de petites cases de 50 cm<sup>3</sup> environ qui peuvent accueillir d'une à trois urnes. Le columbarium du Père-Lachaise, comme le reste du cimetière, est géré par le service des cimetières (pour tous renseignements, s'adresser à la conservation du cimetière). Cependant, il faut savoir qu'il n'existe plus de cases libres dans les galeries extérieures et les seules concessions cinéraires disponibles se trouvent actuellement dans les galeries en sous-sol.

Il est également possible d'acquérir une concession cinéraire dans un mini-columbarium. Ces ouvrages, construits par la ville de Paris, existent dans plusieurs cimetières parisiens. Ils sont implantés hors sol et peuvent accueillir jusqu'à quatre urnes. Le cimetière parisien de Thiais propose également des caveaux d'urnes (ou « caverne »). Ce sont des petits caveaux de 50 cm sur 50 cm exclusivement destinés à l'inhumation d'urnes cinéraires.



*Les galeries extérieures du columbarium s'élèvent sur deux niveaux. Le columbarium comprend également des galeries souterraines, situées sous le crématorium.*

Les concessions cinéraires connaissent un vif succès, et la Ville de Paris s'efforce de réaliser des nouveaux investissements pour répondre à cette demande croissante (voir rubrique « Concilier mise en valeur du patrimoine et nouvelles pratiques funéraires »).

Enfin, Paris a été la première commune à créer une « pelouse cinéraire ». Ces pelouses sont, pour les cendres à disperser, l'équivalent des terrains communs pour les cercueils.

## Les sépultures gratuites en terrain commun

Chaque commune a l'obligation de consacrer une partie de son cimetière à des sépultures gratuites pour tous les défunts domiciliés ou décédés sur son territoire, ou qui y possédaient une concession funéraire. Ces sépultures, dites « terrains communs » sont accordées pour une durée de cinq ans non renouvelables au terme desquels les corps sont exhumés, incinérés ou ré-inhumés à l'ossuaire municipal. L'usage du terrain commun reste à la commune, il n'est pas loué. Le plus souvent, ces sépultures gratuites accueillent les défunts sans ressource.



*Les caveaux individuels du terrain commun, au cimetière parisien de Thiais*

Depuis 1804, il n'existe plus de « fosse commune » car la loi exige une sépulture individuelle en pleine terre pour chaque défunt. Par respect des défunts et pour le confort des visiteurs, plutôt que d'inhumier à même la terre, la ville de Paris a souhaité aller au-delà de ses obligations légales et construire sur ses terrains communs, des caveaux en béton dotés d'une pierre tombale amovible. Une plaque avec les nom et dates du défunt

est apposée par la Ville. Un pot de chrysanthèmes fleurit chaque caveau à la Toussaint.

Par ailleurs, une partie de ces terrains communs a été aménagée pour accorder une place particulière aux sépultures des très jeunes enfants, ainsi qu'aux personnes ayant fait don de leur corps à la science.

Lorsqu'une personne choisit de donner son corps à la science, elle permet que sa dépouille serve à la recherche et à l'enseignement médical. Dès lors, les établissements médicaux d'enseignement ont ensuite obligation de procéder à la crémation des corps de ces personnes, qui ne sont pas restitués à leurs familles. Afin que ces dernières aient tout de même un lieu de recueillement, Paris a aménagé un espace consacré aux « donateurs » dans la 102eme division du cimetière parisien de Thiais. Cet espace permet aux parents et proches des défunts de déposer un bouquet, une plaque commémorative... en un lieu symbolique.

Pour les parents ayant perdu un enfant avant ou après la naissance, le deuil est plus douloureux et difficile s'il n'existe aucun lieu de recueillement. La Ville de Paris a donc très tôt accueilli les inhumations de bébés, avant de créer en 2003 une division consacrée à la mort périnatale, réservée à de petites sépultures. Cet espace paysagé particulièrement émouvant est situé au terrain commun, à la 94eme division du cimetière parisien de Thiais. Ces sépultures sont accordées gratuitement pour cinq ans non renouvelables. Au centre de cette division, un réceptacle reçoit les médaillons remis aux parents par les crématoriums en l'absence de cendres après la crémation du corps d'un très jeune enfant.

## Le crématorium du Père-Lachaise

La construction du crématorium du Père-Lachaise, le premier en France, débuta en 1886. Les premiers travaux commencèrent avant même la promulgation de la loi reconnaissant la crémation comme un mode d'obsèques. La première crémation, celle d'un enfant, date de 1889. L'architecture néo-byzantine du bâtiment est l'œuvre de Jean-Camille Formigé, également auteur des serres d'Auteuil et du square du Sacré-Cœur.

Marginale au début du 19e siècle, la crémation est progressivement entrée dans les mœurs et représente aujourd'hui à Paris près de 40 % des obsèques. Le crématorium est équipé d'un système de filtration des fumées, conformément à la réglementation en vigueur. Sa gestion est aujourd'hui confiée à la société SAEMPF, délégataire officiel de la Ville de Paris.

## La chambre funéraire des Batignolles

La Ville de Paris est propriétaire d'une chambre funéraire à l'extrémité du cimetière des Batignolles, à cheval sur le 17e arrondissement et Clichy. Elle en a délégué la gestion à la société Groupement Funéraire Francilien (G2F), délégataire officiel de la Ville de Paris. Une chambre funéraire est un équipement comprenant des salles aménagées, où les familles peuvent se recueillir auprès d'un défunt, dans l'attente de sa mise en bière. Comme dans les chambres mortuaires ou morgue des hôpitaux, elles comprennent également des cases réfrigérées pour la conservation des corps, et des soins de conservations peuvent y être pratiqués. Il s'agit d'un équipement facultatif pour les communes, qui peut d'ailleurs être créée, financée et gérée par une entreprise en son nom propre.



# Concilier mise en valeur du patrimoine et nouvelles pratiques funéraires

Les villes possédant des cimetières anciens sont confrontées au vieillissement du patrimoine funéraire. Lorsqu'il redevient propriété de la Ville par le jeu des reprises administratives, il ne peut être que rarement restauré et entretenu faute de moyens financiers. Aujourd'hui, sans une action de grande ampleur et pérenne dans le temps, ce patrimoine architectural et paysager (protégé par les Architectes des Bâtiments de France pour Le Père Lachaise, Montparnasse, Charonne... et bientôt Montmartre dans le cas parisien) est irrémédiablement voué à disparaître.

En outre, les cimetières historiques sont en général peu adaptés à une demande cinéraire (emplacement pour urnes) en forte hausse du fait du développement de la crémation en France.

**Pour préserver le patrimoine et paysage funéraire que représentent les chapelles des cimetières, et répondre à la demande croissante de concessions cinéraires, la Ville de Paris a lancé un programme de restauration- transformation des chapelles abandonnées en équipements cinéraires.**

En 2012, un essai effectué sur trois chapelles du Père Lachaise s'est révélé probant. En moins de deux mois, les 24 cases cinéraires proposées au public trouvaient acquéreurs. Les coûts liés à la restauration-transformation de ces trois chapelles ont été intégralement compensés par la vente des cases cinéraires créées.

Aussi ce programme sera poursuivi dès 2013 sur dix nouvelles chapelles choisies au Père Lachaise, à Montparnasse et à Montmartre. Priorité sera donnée à des chapelles abandonnées significatives architecturalement et placées le long des avenues des cimetières, pour préserver le paysage funéraire parisien.

Le succès des trois chapelles tests et la vente très rapide des cases cinéraires laissent présager une action de restauration-conservation à grande échelle dans les cimetières parisiens. Il s'agit en effet d'un bon moyen, neutre financièrement pour la collectivité, de préserver son patrimoine funéraire historique tout en répondant à la demande cinéraire.



# “Cimetières du Monde” au cimetière parisien de Bagneux

Une exposition photos jusqu’au 30 novembre 2012

Après le cimetière du Père-Lachaise en 2011, l’exposition de 40 photographies prises par Jean-Claude Garnier sur le thème des cimetières du monde s’installe au cimetière de Bagneux. Prises dans divers pays d’Afrique, d’Amérique, d’Asie et d’Europe, elles évoquent la grande diversité des solutions trouvées par les différentes cultures pour matérialiser le souvenir du défunt. Chaque cimetière présente ses caractéristiques topographiques, paysagères, architecturales.

Toutes les sociétés sont confrontées au destin de leurs morts et impliquées dans les rituels qui en feront des ancêtres. Devant l’universalité de ce phénomène, les habitants du monde inventent une multitude de lieux et de monuments pour honorer leurs défunts et réaliser le passage de l’éphémère à l’éternité. Ils diffèrent selon les religions et les croyances mais aussi en fonction des continents et des paysages.

Les cimetières forment des « villages parallèles » à ceux des vivants avec leur organisation et leurs règles, mais ils sont le plus souvent apparemment composés de façon unitaire et ordonnée. Le génie des hommes est dans la diversité. Elle se retrouve dans les cimetières et dans les détails topographiques, architecturaux, signalétiques. Mais dans tous les cimetières et quel que soit le continent, se dégagent les mêmes sentiments de paix et de sérénité.



L’ordre et l’unité sont deux constantes que l’on retrouve dans les cimetières. Dans les villes, les tombes serrées les unes contre les autres répondent à une préoccupation d’économie de l’espace. Et comme chaque collectivité est unique et le revendique, son cimetière lui ressemblera dans une certaine mesure. La mondialisation n’a pas encore unifié l’univers des cimetières même si l’évolution des pratiques funéraires alliée à la rareté du foncier dans les villes incite les autorités à encourager l’incinération.

L’ambiance des villes ou la représentation de différentes cultures sont très présentes dans l’art photographique contemporain. On voit dans cette exposition que les cimetières ont aussi quelque chose d’essentiel à révéler de la présence humaine sur notre planète.

## **EXPOSITION « CIMETIERES DU MONDE » - INFORMATIONS PRATIQUES**

**Du lundi au vendredi, de 8h à 18h**

**Samedi, de 8h30 à 18h**

**Dimanche, de 9h à 19h**

**Accès : Entrée principale, 43 avenue Marx-Dormoy 92220 Bagneux**

**[www.cimetieresdumonde.com](http://www.cimetieresdumonde.com)**

# Informations pratiques

## Les tarifs des concessions funéraires

Ces tarifs sont mis à jour en fonction des délibérations du Conseil de Paris, généralement chaque année. Ces prix correspondent au droit d'usage du terrain. Il faut tenir compte du prix de construction et d'aménagement de la sépulture (creusement, construction d'un caveau, pose de semelles ou d'un cadre, installation d'un monument funéraire, gravure...). Ces prestations ne sont pas assurées par le Service des cimetières mais par les entreprises de marbrerie funéraire. Au final, le prix de la sépulture variera selon les aménagements choisis (type de monument, type de matériau...). Il est donc recommandé de faire établir plusieurs devis détaillés auprès de différentes entreprises afin de comparer les prestations et de choisir le meilleur prix.

### TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN 2012 DANS LES CIMETIERES PARISIENS (POUR 2M<sup>2</sup>)

	Perpétuelle	Cinquantenaire	Trentenaire	Décennale
<b>Cimetières parisiens intra-muros</b>				
<b>Montparnasse</b>	14 113,59 €	4 004 €	2 560 €	755 €
Grenelle				
Vaugirard				
Auteuil				
Passy				
<b>Montmartre</b>				
Batignolles				
Saint-Vincent				
<b>Père-Lachaise</b>				
Bercy				
La Villette				
Belleville				
Charonne				
<b>Cimetières parisiens extra-muros</b>				
<b>Bagneux</b>	7 055,74 €	1 846 €	1 161 €	347 €
Saint-Ouen				
La Chapelle				
Ivry				
<b>Pantin</b>	3 524,72 €	1 107 €	697 €	206 €
Thiais				

## Coordonnées des cimetières parisiens

### Cimetière du Montparnasse et annexes

---

<b>Cimetière du Sud (Montparnasse)</b> 3, boulevard Edgard Quinet - 75014 Paris	Tél. : 01 44 10 86 50 Fax : 01 44 10 86 86	
<b>Cimetière de Grenelle</b> 174, rue Saint-Charles - 75015 Paris	Tél. : 01 45 57 13 43 Fax : 01 45 57 13 43	Conservateur : Mme Sylvie LESUEUR
<b>Cimetière de Vaugirard</b> 320, rue Lecourbe - 75015 Paris	Tél. : 01 45 57 26 30 Fax : 01 45 57 26 30	Adjoint : M. Philippe QUILLET
<b>Cimetière d'Auteuil</b> 57, rue Claude-Lorrain - 75016 Paris	Tél. : 01 46 51 20 83 Fax : 01 46 51 20 83	
<b>Cimetière de Passy</b> 2, rue du Commandant Schloesing - 75016 Paris	Tél. : 01 53 70 40 80 Fax : 01 47 27 07 56	

### Cimetière Montmartre et annexes

---

<b>Cimetière du Nord (Montmartre)</b> 20, avenue Rachel - 75018 Paris	Tél. : 01 53 42 36 30 Fax : 01 43 87 53 79	
<b>Cimetière des Batignolles</b> 8, rue Saint-Just - 75017 Paris	Tél. : 01 53 06 38 68 Fax : 01 42 28 28 10	Conservateur : M. Philippe ANDREU
<b>Cimetière Saint-Vincent</b> 6, rue Lucien-Gaulard - 75018 Paris	Tél. : 01 46 06 29 78 Fax : 01 46 06 29 78	Adjoint : M. Frédéric TEMPIER
<b>Cimetière du Calvaire</b> 2, rue du Mont-Cenis - 75018 Paris		

### Cimetière du Père-Lachaise et annexes

---

<b>Cimetière de l'Est (Père-Lachaise)</b> 16, rue du Repos - 75020 Paris	Tel. : 01 55 25 82 10 Fax : 01 43 70 42 16	
<b>Cimetière de Bercy</b> 329, rue de Charenton - 75012 Paris	Tél. : 01 43 43 28 93 Fax : 01 43 43 28 93	Conservateur : Mme Martine LECUYER
<b>Cimetière de La Villette</b> 46, rue d'Hautpoul - 75019 Paris	Tél. : 01 42 08 05 45 Fax : 01 42 08 05 45	Adjointe : Mme Françoise NOTTIAS
<b>Cimetière de Belleville</b> 40, rue du Télégraphe - 75020 Paris	Tél. : 01 46 36 66 23 Fax : 01 46 36 66 23	
<b>Cimetière de Charonne</b> 119, rue de Bagnolet - 75020 Paris	Tél. : 01 43 71 40 66 Fax : 01 43 71 40 66	

### Cimetières parisiens de Saint-Ouen et La Chapelle

---

<b>Cimetière parisien de Saint-Ouen</b> 69, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen	Tél. : 01 49 21 20 60 Fax : 01 40 12 31 57	Conservateur : Mme Véronique GAUTIER
<b>Cimetière parisien de La Chapelle</b> 38, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis	Tél. : 01 48 09 31 08 Fax : 01 48 09 31 08	Adjoint : M. Eric LE GUYADER

### Cimetière parisien de Pantin

---

164, avenue Jean-Jaurès - 93500 Pantin Tél. : 01 48 10 81 00 Fax : 01 48 40 45 17	Conservateur : Mme Monique JAWORSKA	Adjointe : Mme Magali NOTTE
--	--	--------------------------------

### Cimetière parisien de Bagneux

---

45, avenue Marx-Dormoy - 92220 BAGNEUX Tél. : 01 46 73 02 60 Fax : 01 46 55 53 25	Conservateur : M. Edouard VERGRIETE	Adjoint : M. Louis ATTELY
--	--	------------------------------

### Cimetière parisien d'Ivry

---

44, avenue de Verdun - 94200 Ivry-sur-Seine Tél. : 01 56 20 25 70 Fax : 01 46 72 68 49	Conservateur : M. Benoît GALLOT	Adjoint : M. Quoc Hung LE
---	------------------------------------	------------------------------

### Cimetière parisien de Thiais

---

261, route de Fontainebleau - 94320 Thiais Tél. : 01 41 73 27 30 Fax : 01 46 87 21 88	Conservateur : Mme Brigitte ROUX	Adjointe : Mme Marilyn PIN
--	-------------------------------------	-------------------------------